



**Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.**

Mémoire sur l'énergie
Conseil économique du Nouveau-Brunswick

**Moncton, NB
29 août 2007**

En bref...

Le CÉNB...

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) fut fondé en 1979. Il compte aujourd'hui près de 1000 membres provenant de toutes les régions de la province.

Sa mission...

Rassembler et mobiliser la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick pour promouvoir son développement et sa compétitivité.

Sa vision...

Le CÉNB, chef de file de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

L'énergie comme priorité

L'énergie demeure un dossier très important pour le gouvernement. L'attention que le Groupe de travail sur l'autosuffisance y a portée contribue également à en démontrer la pertinence. Tout en reconnaissant le potentiel que représente cette industrie pour le Nouveau-Brunswick, le CÉNB a tout de même certaines préoccupations qui, de son avis, doivent être adressées avant de pousser davantage l'engrenage dans ce dossier.

Nos commentaires se consacreront uniquement au secteur de l'électricité parce que ce dernier relève directement du gouvernement provincial. Nous regroupons ceux-ci selon trois thématiques principales : la situation actuelle d'Énergie NB, le besoin d'une planification intégrée à long terme et les risques des mégas projets envisagés à l'heure actuelle par le gouvernement provincial.

La situation actuelle d'Énergie NB

D'entrée de jeu, nous sommes d'avis qu'avant de lancer des mégas projets de production électrique, de nombreux enjeux qui touchent actuellement l'industrie électrique au Nouveau-Brunswick méritent d'être adressés. Parmi ces enjeux, notons le niveau d'endettement d'Énergie NB, la structure du marché de l'électricité, la tarification et l'état des centrales existantes.

Le niveau d'endettement d'Énergie NB

Le niveau d'endettement d'Énergie NB est une préoccupation importante pour le CÉNB. En effet, l'endettement d'Énergie NB se chiffrait à 3,7 milliards \$ au 31 mars 2006¹. Ceci ne tient pas compte de la dette de 377 millions \$ qui a été transférée à la Corporation financière du Nouveau-Brunswick lors de la restructuration qui a eu lieu en octobre 2004². À ces montants s'ajoutent également le coût des projets d'investissements qui sont déjà connus tels que la réfection de la centrale nucléaire de Point Lepreau qui, à elle seule, contribue à l'addition de plus d'un milliard de dollars à la dette d'Énergie NB.

Il est évident que la dette d'Énergie NB est susceptible de devenir un boulet pour le Nouveau-Brunswick. Celle-ci pourra en effet contribuer à diminuer la cote de crédit de la province et, par conséquent, augmenter le coût du crédit. Le CÉNB est donc d'avis que le gouvernement provincial doit élaborer un plan détaillé visant à réduire la dette actuelle d'Énergie NB avant d'envisager d'autres mégas projets qui ne feront qu'exacerber une situation déjà périlleuse.

¹ Source : Rapport annuel 2005-2006 d'Énergie NB.
Actif total de 3 969 millions \$ moins capitaux propres de 220 millions \$

² Source : Témoignage de Sharon MacFarlane dans la cause tarifaire 2006-2007 d'Énergie NB

La structure du marché de l'électricité

La structure du marché de l'électricité au Nouveau-Brunswick demeure incomplète, le gouvernement précédent ayant procédé à la restructuration de l'industrie mais sans la compléter. À titre d'exemple, une structure complexe a été mise en place avec la séparation d'Énergie NB en différentes entités et la création de nouvelles organisations telles l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick et Corporation financière du Nouveau-Brunswick. Il est à se demander si les avantages de cette nouvelle structure valaient le coût de la restructuration.

Qui plus est, l'intention lors de la restructuration du marché de l'électricité était de rentabiliser Énergie NB de sorte à renflouer sa dette accablante et encourager une certaine compétition au niveau de la production d'électricité. La Loi sur l'électricité prévoit des paiements en lieu de taxes qui devaient aussi contribuer au remboursement de la dette de la société. Quoiqu'il en soit demeure louable, celui-ci contribue à faire augmenter les tarifs d'électricité.

La restructuration du secteur de l'électricité a eu pour effet de soustraire la production de l'électricité, composante majeure de la tarification des services d'électricité, à la réglementation par une agence indépendante (Commission de l'énergie et des Services Publics du Nouveau-Brunswick).

Il est impératif que la province détermine le plus tôt possible ses intentions au niveau de la structure d'Énergie NB afin que les règles du jeu soient claires et connues de tous. Ceci pourrait se faire dans le cadre d'une mise à jour très attendue de la politique énergétique de la province.

La tarification

Il est évident que la tarification des services offerts par Énergie NB est une question de grande importance pour les entreprises du Nouveau-Brunswick et ce qu'elles soient petites ou grandes. Le CÉNB veut donc faire part au gouvernement de ses principales préoccupations et de quelques considérations à tenir compte au niveau des tarifs d'électricité :

- Énergie NB doit opérer de façon efficace et être en mesure de le démontrer dans le cadre d'un processus indépendant et transparent;
- La réglementation d'Énergie NB doit être efficace et transparente. La dernière requête tarifaire d'Énergie NB s'est échelonnée sur presque deux ans, a coûté des millions de dollars et a eu des résultats plutôt discutables;
- L'ensemble des activités d'Énergie NB, y compris la production, doit être réglementé par la Commission de l'énergie et des Services Publics du Nouveau-Brunswick;
- Le gouvernement provincial doit clarifier ses attentes au niveau de la rentabilité d'Énergie NB. La gestion de la dette d'Énergie NB est étroitement liée à cette question;
- La parité des tarifs avec les coûts mérite plus d'attention. La dernière requête tarifaire d'Énergie NB a clairement démontré que les clients du tarif service

général contribuaient beaucoup plus que les coûts alloués à ce tarif. Ceci est une grande préoccupation pour le CÉNB, car la grande majorité de nos membres sont assujettis à ce tarif.

L'état des centrales existantes

Avant d'envisager d'entreprendre de nouveaux mégas projets de centrales de production d'électricité, nous croyons qu'il est impératif de bien comprendre l'état de santé des centrales existantes qui sont vieillissantes et qui nécessiteront des investissements importants pour les maintenir en état ou pour les mettre à niveau.

À titre d'exemple, il semble évident que des sommes considérables devront être investies à court terme pour reconverter la centrale de Dalhousie pour l'alimenter à partir d'un autre combustible lorsque le contrat d'orimulsion sera échu d'ici quelques années. À plus long terme, il faudra également prévoir des sommes colossales pour la réfection du barrage de Mactaquac.

Le besoin d'une planification intégrée à long terme

Les sections précédentes sur l'endettement d'Énergie NB et sur l'état de santé des centrales existantes vieillissantes témoignent d'un besoin pressant pour une planification transparente et à long terme au sein d'Énergie NB.

Le besoin d'une telle planification devient encore plus évident du fait que l'on envisage la possibilité de nouveaux mégas projets de production, d'accroître l'apport en énergie renouvelable, de maximiser l'efficacité énergétique et de protéger l'environnement.

Par exemple, on a discuté sérieusement il y a quelques années du projet Belledune 2 qui semble avoir été mis de côté. Est-ce que ce projet a reçu toutes les considérations qui s'imposent devant les choix qui se proposaient? Énergie NB a l'objectif d'accroître la capacité de produire de l'énergie à ressources renouvelables de 10 pour cent d'ici 2016. Connaissons-nous l'impact que ces mégawatts auront sur les besoins d'énergie à long terme?

Il nous semble primordial de comprendre la façon par laquelle tous ces éléments cohabiteront et quels seront les effets générés sur les néo-brunswickois. La complexité de chaque objectif se cumule à celle des autres et requiert donc une approche intégrée afin de pouvoir bien cerner les enjeux.

Les risques associés aux mégas projets envisagés

Les mégas projets de production d'électricité comportent des risques considérables qu'il faut bien évaluer avant de s'engager davantage dans tout processus. Parmi ces risques, notons :

- Le dépassement des coûts de construction;
- Les coûts d'exploitation plus élevés, y compris le coût des carburants, les coûts environnementaux et le coût du traitement des déchets nucléaires;
- L'accès au financement et le coût rattaché à celui-ci;

- La performance des projets envisagés au niveau de la production d'électricité;
- La performance et l'effet des projets au niveau environnemental;
- L'échéancier et les délais de construction;
- Les risques associés au niveau de la demande pour l'exportation d'électricité y compris les risques financiers liés à la solvabilité d'acheteurs potentiels et l'évolution constante des règles du jeu dans les différentes juridictions;
- Les risques associés aux prix obtenus pour l'électricité exportée.

Il est important d'identifier immédiatement l'ensemble des risques associés à tout nouveau projet d'investissement en matière de production électrique et de procéder à la mise en place de mesures de mitigation. De plus, il nous apparaît également important que le gouvernement considère que les risques liés aux mégas projets s'ajoutent à ceux déjà existants et découlant de la dette et des actifs vieillissants d'Énergie NB.

Nous sommes d'avis que le gouvernement se doit de considérer une participation accrue du secteur privé dans la réalisation de grands projets de production énergétique de sorte à minimiser l'impact des dépenses sur le trésor public et à maximiser les retombées pour les entreprises de la province et les consommateurs. Toutefois, même si le gouvernement n'est pas l'investisseur principal d'un méga projet demandant des investissements colossaux, il doit tout de même être prudent à l'égard des risques qui ne sont pas nécessairement évident à première vue mais qui pourraient éventuellement avoir des répercussions sur les contribuables.

Finalement, il faut réaliser que bien que les mégas projets envisagés soient susceptibles d'être rentables à long terme, ceux-ci risquent de générer des pertes financières importantes durant les premières années principalement à cause des coûts financiers et de l'amortissement élevés. Ceci aura pour effet de rendre plus difficile pour le gouvernement d'assurer l'équilibre budgétaire.

Des choix s'imposent

Le CÉNB est d'avis que le gouvernement doit procéder avec toute la précaution qui s'impose dans ses projets futurs liés au secteur de l'énergie électrique. Nous sommes également d'avis que le gouvernement devra, au cours de son mandat, réfléchir et faire des choix judicieux entre la réalisation de nouveaux projets et la réfection des installations existantes. Peu importe le chemin choisi, nous incitons le gouvernement à faire preuve de prudence et de cohérence de sorte à limiter l'impact futur sur les entreprises et les consommateurs néo-brunswickois.